

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 25

Artikel: Lavey-les-Bains
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisseant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT : On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES : La ligne ou son espace, 15 c. — Pour l'étranger, 20 cent.

Lavey-les-Bains.

Vous savez tous, chers les d'après les journaux ~~en vente~~ que dimanche dernier, le 50^{me} anniversaire ains de ~~le~~avey a été célébré par une charmante fête, dont j'aurais grandi plaisir à vous entraîner. Mais que dire huit jours après confrères ? Que dire après le spirituel concile rendu de la *Revue*, après les intéressants détails donnés par la *Gazette* et le *Nouvelliste* ?...

Mais si; il y a encore quelque chose à dire sur l'origine de ces bains, à laquelle les journaux précités n'ont touché qu'en passant. Après les améliorations successives qu'ils ont subies pour arriver au développement et à l'importance qu'ils ont aujourd'hui, on sera curieux, sans doute, d'en connaître les commencements.

Pour cela, remontons à la source. Voyons ce qui se passait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, sur cette plage étroite, solitaire, située à l'extrême frontière vaudoise, et resserrée entre le Rhône qui gronde et bouillonne et les rochers à pic de la dent de Morgles.

On assure que, déjà en 1813, des gens de Lavey, qui affermaient et exploitaient la pêche de la truite, connaissaient l'existence de l'eau thermale ; mais comme celle-ci se trouvait précisément sur l'emplacement des nancoirs dont ils se servaient, craignant d'être dérangés, ils se gardèrent bien de dévoiler leur secret.

Enfin, le 27 février 1831, les ouvriers de M. Ravy, fermier de la pêche du Rhône, étaient occupés à placer des nasses dans le lit du fleuve. L'un d'eux, s'apprêtant à déplacer une grosse pierre, s'écria tout à coup :

— *G'ein hourlè!*

L'autre, le regardant d'un air moqueur :

— Käïse-tè, fou !

— Tè dio que cein frecasse !

— Laisse mè clliau mandire et vire mè ce caillou !

— Vin lo veri, tè... Fourre l'âï vâï la patta!

Lassé de la persistance de son camarade, Auguste Cheseaux, croyant à une plaisanterie, saute à l'eau, plonge la main à l'endroit indiqué, et, stupéfait, ahuri :

— *M'einlevâi se ce n'est pas verè !*

La source thermale était bien constatée, et Rayy

de courir chez M. de Charpentier, alors directeur des salines de Bex, qui se transporta sur les lieux le 1^{er} mars.

Des pluies abondantes, tombées quelques jours auparavant, avaient tellement enflé le Rhône, que le savant géologue, ne pouvant atteindre l'eau chaude, y plongea des pièces d'argent qui lui firent immédiatement reconnaître, par leur couleur jaune doré, la présence de l'hydrogène sulfuré. — L'hiver suivant, le Conseil d'Etat chargea M. de Charpentier de diriger les travaux nécessaires pour l'isolement de la source. Un puits fut creusé, et l'eau minérale recueillie par un canal en mélèze longeant les berges, et aboutissant sur le terrain, à 1711 pieds plus loin.

Dès les premiers moments, plusieurs malades des environs s'empressèrent de faire l'essai des eaux thermales et s'en trouvèrent bien. Mais, il n'exista pas de bains, et les travaux effectués n'avaient pas encore donné un résultat complet. L'Etat se borna, pour le moment, à accorder à deux citoyens de Bex, MM. Durr et Ravy, l'autorisation d'exploiter provisoirement la source, avec la condition de conserver les travaux faits jusque là, de se conformer aux directions de M. de Charpentier, de tenir un registre des baigneurs et de l'effet des eaux, de disposer un bassin pour les pauvres, et d'établir une fontaine à l'usage du public.

Les concessionnaires firent construire un hangar, où ils réunirent douze baignoires, une fontaine pour les buveurs, et un petit carré où les pauvres pouvaient prendre des bains de jambes. Quelques baigneurs s'établirent dans des baraqués élevées à la hâte, et d'autres à Bex, d'où ils se rendaient en voiture aux bains.

On remarquait de nombreuses béquilles clouées contre la façade du hangar, comme des *ex-voto* laissés par les malades qui s'en retournaient guéris.

Un Lausannois nous raconte qu'il était à Lavey en 1834, logeant, avec sa mère, dans une de ces cabanes, devant la porte de laquelle ils faisaient cuire le pot-au-feu. Des bergers de Morcles leur apportaient, chaque matin, du beurre frais, du lait et de petites tommes.

Mais laissons décrire l'aspect des bains de cette époque par un autre témoin oculaire, M. le doc-

teur J. De la Harpe, dans un travail présenté à la Société des Sciences naturelles en 1833.

« Tout semble s'y réunir, disait-il, pour entraîner la cure plutôt que pour la favoriser. De mauvaises petites chambres, où les baigneurs se morfondent d'ennui; d'étroites baignoires enfoncées en terre, dans lesquelles l'eau se refroidit promptement; les cris répétés d'un baigneur, qui, la montre en main, s'impatiente de faire sentinelle en plein air et vous supplie de ne pas outrepasser la malheureuse heure qui vous est concédée; deux lieues à faire par un chemin pierreux, sur un char découvert, pour regagner son gîte et trouver un lit chaud; pas le moindre service, ni la plus petite des commodités de la vie. »

Ce n'était donc jusque-là qu'un premier essai; l'eau, imparfaitement captée, arrivait en quantité insuffisante, mélangée, et se refroidissait dans le trajet au travers des eaux froides du fleuve dans lequel plongeait leur canal. De nouveaux travaux étaient donc indispensables. Le puits fut creusé jusqu'à une profondeur de 30 pieds et l'on encaissa la source au moyen d'une espèce de cuve en douves de mélèze, cerclée en fer et ayant la forme d'un cône tronqué.

Pendant cette opération, trente ouvriers étaient occupés, jour et nuit, tant au creusage du puits qu'à mettre les pompes en mouvement.

Après avoir posé le conduit et la chèvre, l'eau s'éleva dans les tuyaux, mais il n'en arrivait que $12 \frac{1}{4}$ pots par minute, tandis qu'en la faisant pomper, on en obtenait 78 pots. On établit donc deux pompes à bras, au moyen desquelles on fit arriver l'eau aux bains, en attendant de pouvoir installer une machine hydraulique mise en mouvement par le courant du Rhône.

Grâce à ces efforts successifs et à quelques installations faites par la société concessionnaire, on vit s'augmenter sensiblement le nombre des baigneurs, qui furent favorisés plus tard d'un service postal, entre Villeneuve et St-Maurice, fait par un grand omnibus à quatre chevaux. Cet énorme véhicule, appelé *Dame du Lac*, avait sur l'impériale une espèce d'orgue composé d'un certain nombre de trompettes, dont les pavillons brillaient au soleil et lançaient dans l'air leurs notes aiguës à l'arrivée dans chaque station.

Néanmoins, la source n'était pas encore captée d'une manière suffisante; il y avait sans cesse à lutter contre les infiltrations d'eau froide qui en abaissement notablement la température. En 1856, M. Marguet père, ingénieur distingué, fut chargé de reprendre les travaux; le cours du Rhône fut rejeté vers la rive opposée, d'où il s'était successivement éloigné à la suite de divers éboulements; et des fouilles allèrent chercher, à 70 pieds de profondeur, le point d'où la source thermale sortait de la roche. Un puits fut construit et l'on put séparer deux sources: l'une froide, non minérale; l'autre, thermale et minéralisée, dont le mélange

avait constitué pendant 37 ans l'eau thermale de Lavey.

Grâce à ces derniers travaux de captation, à une puissante machine hydraulique et à une canalisation soignée, cette eau arrive maintenant dans les baignoires avec une température de 37°.

Pendant qu'on travaillait à ces diverses améliorations, l'eau marchait tant bien que mal, et il en résulta pour l'établissement un état de crise et d'immobilité; mais bientôt un heureux essor se produisit. Une nouvelle société fermière se forma, avec charge de construire des bains neufs et un hôtel de 80 chambres. Dès lors, la marche des bains n'a cessé de progresser; on y voit aujourd'hui des hôtels fort bien tenus; un superbe établissement de bains, disposé en salles d'étuves, piscines, locaux pour les douches, etc., qui vient d'être amélioré et embellie par l'adjonction de deux pavillons d'un charmant effet.

A quelque distance, se trouve la succursale de l'Hôpital cantonal, destiné aux malades pauvres. On remarque, en outre, une jolie chapelle et un gracieux petit bazar. Puis, de spacieuses avenues, de frais ombrages, des pelouses émaillées de massifs en fleurs, des engins de gymnastique et des jeux. Tout cet ensemble fait aujourd'hui de Lavey-les-Bains, une station thermale des plus fréquentées, où ceux qui souffrent de maladies de la peau, d'affections chroniques de l'estomac, des intestins, des voies urinaires, de rhumatismes inflammatoires, etc., trouvent toujours de réels soulagements, et, très fréquemment, une guérison complète.

Ajoutons que, depuis 1876, un pont jeté sur le Rhône unit la rive vaudoise à la rive valaisanne. Ce moyen de communication a changé la vie des baigneurs, en mettant à leur portée une série de promenades pittoresques et en les rapprochant d'une station de chemin de fer.

Les détails qu'on vient de lire pourront faire apprécier les difficultés qu'il a fallu surmonter dès l'origine, et les sacrifices que fit, plus récemment, la nouvelle Société des Bains, pour arriver au résultat actuel; aussi, n'y a-t-il qu'une voix pour louer son intelligente et sage administration, puissamment secondée, il est vrai, par le concours dévoué d'un docteur des plus distingués, M. A.-F. Suchard, et du plus aimable maître d'hôtel, M. Pache.

Quant à la fête, au superbe banquet offert par le Comité aux baigneurs et aux invités, je ne pourrais que répéter ici ce qu'en ont dit mes frères de la presse lausannoise. Je ne vous décrirai donc pas l'élégante décoration de la grande salle, l'entrain qui régnait parmi les invités, la gaité sereine qui animait la table des baigneurs, gracieusement présidée par celle qu'un orateur a appelée, à juste titre, la fée des Bains, l'ange du foyer. Et ma plume serait inhabile à vous faire le portrait de ces charmantes fillettes, au costume si frais, si coquet, si enfantin, qui, tout en mettant un petit bouquet à la boutonnière des convives,

qu'étaient gentiment au profit des pauvres malades de l'hospice, sous l'inspiration vigilante et charitable de M^{me} Suchard.

Je ne vous dirai pas les mets succulents, les vins généreux..., non, ce serait peu généreux envers ceux qui n'ont pas été de la partie... J'observe seulement que, dans ce banquet, donné à propos d'eau, il en a été beaucoup parlé, mais très peu consommé, témoin les innombrables flacons de Champagne, de Malvoisie, d'Yvorne et de Ville-neuve qui se sont vidés avec une incroyable facilité aux sons de l'orchestre de Beau-Rivage, exécutant la marche triomphale d'*Aïda* et d'autres morceaux non moins entraînantes.

Je termine par cette réflexion judicieuse qui, au retour, était dans toute les bouches : En vérité, le Comité des bains de Lavey fait bien les choses.

L. M.

Bagnins, 18 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Votre honorable correspondant de Clarens a, en effet, une excellente idée de provoquer une publication historique sur les anciennes abbayes et sociétés de tir.

Les archives des sociétés dissoutes peuvent encore se trouver facilement aujourd'hui, si leurs propriétaires y mettent de la bonne volonté et veulent bien les communiquer ou en faire des extraits. Plus tard, cet historique deviendra difficile à faire, et la tradition ne vaudra pas nombre de pièces intéressantes qui seraient ainsi mises à jour et publiées.

Pareil travail est actuellement en œuvre dans le canton de Genève, non seulement pour les abbayes et sociétés de tir, mais pour environ 200 sociétés éteintes ou existantes dans le canton. Ce travail historique, commencé il y a environ trois ans par M. A. Bailly, a déjà fait connaître quelques actes très intéressants des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, qui seraient probablement restés longtemps encore dans la poussière sans le zèle de cet infatigable chercheur.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L.-P. S.

Nous remercions l'auteur de la lettre qu'on vient de lire, pour l'appui qu'il donne à l'idée que nous avons émise de publier tout ce que nous pourrions recueillir de curieux sur l'origine des sociétés et abbayes de notre canton et de la Suisse romande. Nous croyons devoir ajouter que si les détenteurs d'archives n'ont pas le temps de nous faire les extraits ou copies que nous sollicitons, ils peuvent être assurés que nous prendrons le plus grand soin de tous les documents qu'on voudra bien nous confier.

En attendant, nous croyons devoir débuter en empruntant au *Journal des Etrangers* quelques détails de la notice très intéressante qu'il a publiée dernièrement sur

La Noble Abbaye des Echarpes blanches.

« Parmi les nombreuses sociétés de Montreux, il y en a une qui mérite une attention toute spéciale, c'est la Noble Abbaye des Echarpes blanches.

« Tous les deux ans, au mois de mai, a lieu une

fête, consistant en une parade, avec réception de la société par le président, et en un tir.

« Le cérémonial est resté le même à travers les siècles, les hommes seuls et leurs costumes ont changé.

« Les membres de la société, les « confrères », se réunissent le matin à la Rouvenaz, en habit noir, pantalon blanc et chapeau de haute forme, avec une large écharpe en soie blanche, ornée de franges d'or, portée en sautoir sur l'épaule droite.

« Les tireurs sont armés de fusils; jusqu'à il y a peu d'années, les confrères incorporés dans l'armée fédérale portaient leur uniforme.

« La colonne se forme, commandée par un capitaine et un lieutenant choisis pour ce jour, et se rend, drapeau et musique en tête, au domicile du président ou « abbé. » Celui-ci souhaite la bienvenue à la société et offre à ses membres une collation.

Les dames et les jeunes filles de la famille des confrères, en robe blanche, ornée de rubans blancs et jaunes, se réunissent à la maison de l'abbé, où généralement on danse après la collation.

« Vers onze heures, le cortège se reforme. Les jeunes demoiselles de la fête vont se placer en tête, conduites par le galant abbé portant la crosse, ornée d'un bouquet de fleurs et de fruits d'orangers. Dans leurs rangs, un délicieux petit armalli, costume typique, porte leur petit drapeau. La colonne se met en mouvement et se dirige vers la terrasse de l'église, dont elle fait le tour, rendant ainsi hommage à la maison de Dieu, pour rentrer ensuite à la Rouvenaz, où le banquet a lieu, après le défilé officiel devant l'abbé et le Conseil qu'il préside.

« L'après-midi est consacré au tir; des prix en nature récompensent les plus adroits, et la journée se termine par un bal en plein air. Le tir se continue le lendemain, avec prix en argent, variant de deux à trois cents francs.

« La société des Echarpes blanches est une des plus anciennes sociétés de tir du canton; elle fut fondée en l'an 1627.

Le canton de Vaud étant alors sous la domination de Berne, ce n'est qu'avec la haute permission de Leurs Excellences qu'elle a pu se constituer. Les fondateurs, au nombre de dix, leur adressèrent, à cet effet, une supplication dont la copie est gardée dans les archives de la société. Le règlement, approuvé alors, a un peu changé, mais dans le fond, il est resté le même.

« Les insignes de l'Abbaye sont une écharpe en soie blanche avec franges en or.

« Le drapeau est également en soie blanche avec franges; c'est le drapeau des confrères. Il existe, en outre, un drapeau des « cadets », porté en tête du cortège des fils des confrères ne faisant pas encore partie de la société. Ce drapeau date de 1828.

Les droits à l'Abbaye se transmettaient en ligne directe: le fils, remplaçant son père ou grand-